

Classement de biens culturels mobiliers

A.M. 02-12-2013

M.B. 18-03-2014

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des Chances a classé par arrêté ministériel de la Communauté française le 2 décembre 2013 le tableau Portrait allégorique (hors encadrement) de Gérard de Lairesse, avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des Chances a classé par arrêté ministériel de la Communauté française le 2 décembre 2013 le tableau Paysage avec scène d'agression (hors encadrement) d'Henri Bles et Lucas van Valckenborch, avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des Chances a classé par arrêté ministériel de la Communauté française le 2 décembre 2013 la pendule astronomique à 6 cadrans de Sarton dans sa totalité, avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

